



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 85216

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des femmes d'Hassi Messaoud et les violences dont elles sont les victimes. La lutte contre les violences faites aux femmes est l'une des priorités du Gouvernement français à la fois en matière de politique nationale mais aussi à travers ses relations internationales. Dans ce cadre, relayant les divers programmes et conventions internationales l'Union européenne s'attache à soutenir toutes les actions qui vont dans le sens de la promotion du droit des femmes et l'exercice de ces droits. Dans certains pays cependant, des femmes sont victimes de crimes et d'atrocités et les autorités qui devraient assurer leur sécurité et défendre leur liberté et leur intégrité semblent impuissantes à garantir ces droits élémentaires. C'est le cas en Algérie où les femmes de la ville de Hassi Messaoud sont, à nouveau, attaquées, brutalisées, menacées de mort sans que les autorités ne parviennent à les protéger. Ces exactions reprennent et plusieurs femmes ont été récemment attaquées, violées et menacées de mort par des hommes armés. La terreur s'abat sur les femmes de Hassi Messaoud sans que les autorités locales et nationales ne s'en soucient et dans l'indifférence de la communauté internationale. Aussi il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire auprès de la Communauté internationale pour assurer la sécurité des femmes de cette ville, et reconnaître les droits des victimes.

Texte de la réponse

Le 13 juillet 2001, une quarantaine de femmes seules, travaillant dans la ville d'Hassi Messaoud, ont été victimes de violences graves, notamment, pour certaines d'entre elles, de sévices sexuels. Les autorités algériennes ont engagé des poursuites contre les auteurs de ces crimes, et des condamnations à des peines de réclusion ferme ont été prononcées. En avril dernier dans cette même ville, plusieurs agressions contre des femmes ont, à nouveau, été perpétrées. Ces agressions, particulièrement violentes et lâches, parce qu'elles prennent spécifiquement pour cible des femmes seules, ont suscité une vive émotion, d'autant qu'elles coïncidaient avec la sortie d'un livre de témoignages sur les événements de juillet 2001. Le monde associatif s'est mobilisé pour défendre les droits de ces femmes qui sont stigmatisées, uniquement en raison du mode de vie qu'elles ont choisi. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une des priorités de la politique étrangère de la France en matière de droits de l'Homme. Notre pays demeure attentif, en Algérie comme partout dans le monde, au respect des droits des femmes. Depuis l'an 2000, les autorités algériennes, en particulier le ministère de la justice, le ministère délégué à la famille et à la condition féminine, ainsi que l'Institut national de la santé publique, se sont saisies de cette question. La France coopère avec ces différentes institutions sur ce sujet. Elle a ainsi cofinancé un programme de prise en charge des femmes victimes de violences.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85216

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8210

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10222